

Secrétariat Général

FB/VB/ok

ARRÊTÉ N° 25-11134

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Villeparisis,

Vu l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'élection du Maire et de ses adjoints, intervenue au cours de la séance du Conseil Municipal du 3 Juillet 2020,

Vu la délibération n° 2020-45/07-03 du conseil municipal du 15 Février 2022 portant délégation de certaines attributions du conseil municipal au Maire,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner un suppléant pour remplacer Monsieur le Maire durant son absence **du lundi 11 au jeudi 14 août 2025 inclus**,

A R R E T E

ARTICLE 1^{er}

Sous ma responsabilité, Madame DIGARD Caroline, 3^{ème} adjointe au maire chargée des fêtes, de la vie associative, des séniors, des liens intergénérationnels et de l'état civil et conseillère communautaire, est désignée pour assurer la suppléance du Maire dans la plénitude de ses fonctions du lundi 11 au jeudi 14 août 2025 inclus.

ARTICLE 2

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application des dispositions du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux et notifiée à Madame DIGARD Caroline.

Fait à Villeparisis, le 6 août 2025

L'adjointe au Maire
Conseillère Communautaire

Caroline DIGARD



Le Maire

Frédéric BOUCHE



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20250807-25_11134-AR
Date de télétransmission : 07/08/2025
Date de réception préfecture : 07/08/2025